

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260706-2026_037_BC_9-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 15
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_037_BC_9
Attribution d'une subvention à la
Ligue Réunionnaise de Voile dans le
cadre de sa participation au Tour de
voile 2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Eric RENE - M. Karim JUHOOR - Mme Manon
VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/07/2026

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026 037 BC 9 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE RÉUNIONNAISE DE VOILE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU TOUR DE VOILE 2026

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des activités nautiques et de valorisation du territoire, la Régie accompagne des projets contribuant au rayonnement des ports de plaisance et à la promotion de la filière maritime réunionnaise.

Depuis 2024, la Régie soutient la participation d'un équipage réunionnais au Tour Voile, porté par la Ligue Réunionnaise de Voile.

Cette action a permis de renforcer la visibilité du territoire de l'Ouest sur un événement nautique national majeur tout en mettant en avant les compétences des jeunes sportifs réunionnais.

Par courrier en date du 18 décembre 2025, la Ligue Réunionnaise de Voile a sollicité le renouvellement du partenariat pour l'édition 2026 et sollicite une participation financière de 15 000 €.

Présentation de la structure bénéficiaire :

La Ligue Réunionnaise de Voile est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Voile. Elle fédère sept clubs de voile répartis sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Elle œuvre au développement de la pratique sportive de la voile, à la formation des jeunes navigateurs ainsi qu'à la promotion des activités nautiques auprès du grand public.

Au-delà de son activité sportive, la Ligue participe à la transmission de la culture maritime auprès des jeunes et accompagne les clubs dans leurs actions de développement.

Bilan des éditions précédentes :

Le soutien accordé par la Régie depuis 2024 a contribué à :

- Positionner durablement La Réunion parmi les meilleures équipes de la compétition
- Obtenir une 4e place au classement général en 2024 puis une 3e place en 2025
- Valoriser les Ports de Plaisance Ouest et le Territoire de l'Ouest à travers les supports de communication de l'équipage
- Mettre en avant la jeunesse réunionnaise et l'excellence sportive locale
- Générer des retombées médiatiques régionales et nationales.

Ces résultats démontrent la pertinence du partenariat au regard des objectifs poursuivis par la Régie.

Présentation du projet 2026 :

Pour l'édition 2026, la Ligue Réunionnaise de Voile engage un équipage réunionnais composé de huit navigateurs, dont quatre participent à bord lors des courses.

Le projet est porté notamment par les skippers professionnels réunionnais Aurélien Barthélémy et Jules Delpech.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Représenter La Réunion et le Territoire de l'Ouest sur une compétition nautique nationale majeure
- Favoriser la formation et l'accompagnement de jeunes navigateurs réunionnais
- Promouvoir la culture maritime et les métiers de la mer
- Renforcer l'attractivité touristique et nautique du territoire
- Poursuivre la progression sportive de l'équipage avec l'ambition de remporter l'épreuve à moyen terme

Calendrier prévisionnel :

Le Tour Voile 2026 se déroulera du 25 juin au 12 juillet 2026 sur les façades Manche, Bretagne et Atlantique.

Partenaires financiers pressentis :

Région Réunion, Agence nationale du sport, partenaires privés, participation des compétiteurs.

Mise en œuvre du projet :

L'équipage bénéficie d'un encadrement sportif assuré par deux skippers professionnels ainsi que du soutien administratif et logistique de la Ligue Réunionnaise de Voile.

Le programme prévoit :

- Des entraînements à La Réunion et en métropole
- La participation à plusieurs régates préparatoires
- La location de bateaux dédiés aux entraînements et à la compétition
- Des actions de communication assurées par une attachée de presse et une chargée de communication

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 88 112 €.

Les retombées attendues concernent notamment :

- La promotion du nautisme réunionnais
- La valorisation des ports de plaisance de l'Ouest
- Le rayonnement touristique du territoire
- La formation et l'accompagnement des jeunes sportifs
- La visibilité institutionnelle des partenaires du projet

Pour l'édition 2025, la Ligue Réunionnaise de Voile sollicite une subvention de 15 000 € auprès de la Régie des Ports de Plaisance Ouest.

Ce projet répond aux objectifs stratégiques poursuivis par la Régie en matière de promotion du nautisme, de soutien à la jeunesse et de rayonnement du territoire.

Les résultats obtenus lors des deux précédentes éditions démontrent la crédibilité sportive du projet et la capacité de la Ligue Réunionnaise de Voile à assurer une visibilité significative à ses partenaires.

Toutefois, au regard des équilibres budgétaires de la Régie et dans un souci de cohérence avec les aides précédemment attribuées, il est proposé de maintenir le niveau de participation de la Régie à hauteur de 10 000 €.

A reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation du 17/06/2026.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Ligue Réunionnaise de Voile dans le cadre du Tour de voile 2026 ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260706-2026_037_BC_9-DE



- VALIDER le projet de convention ;

- AUTORISER le Président à signer la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président